

ÉLECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES DU 13 ET 20 JUIN 2021

**65**  
**PROPOSITIONS**  
**POUR LES**  
**ANIMAUX**

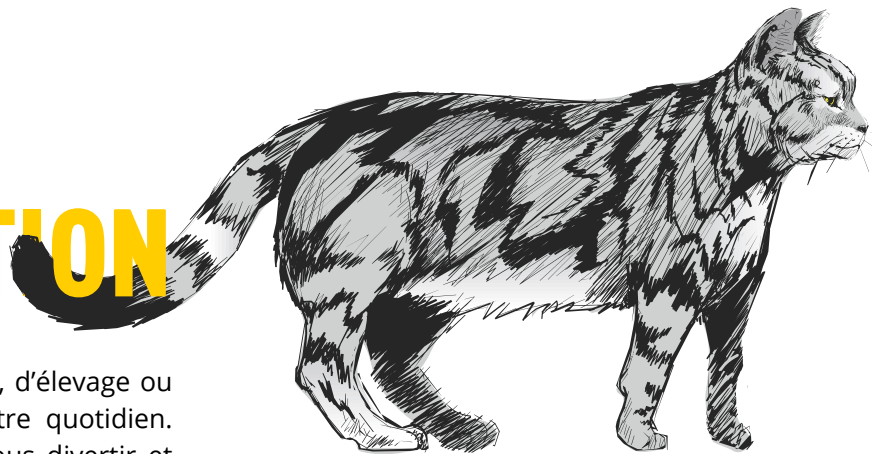
---

[animal.eelv.fr](http://animal.eelv.fr) f t





# INTRODUCTION



Qu'ils soient de compagnie, liminaires, d'élevage ou sauvages, les animaux partagent notre quotidien. Nos manières de nous nourrir, de nous divertir et d'occuper l'espace impactent directement leurs vies. Élevages industriels et intensifs, cirques, corridas, destruction des habitats, chasse, expérimentation animale... **Nous devons sortir d'une logique de domination et d'exploitation pour aller vers la cohabitation.** L'action fondamentale des associations lanceuses d'alerte trouve maintenant un fort écho auprès du grand public et les enquêtes d'opinion montrent année après année que la majeure partie des Françaises et Français appelle à mettre fin à la maltraitance animale. La crise sanitaire du Covid-19 nous alerte également sur les conséquences de notre rapport dévastateur au vivant, la destruction des habitats naturels et l'élevage industriel étant à la source de nouvelles zoonoses, causes de pandémies.

Prendre en compte la condition animale, assumer sa responsabilité vis-à-vis des animaux, c'est protéger le vivant et reconnaître à chacun, animal humain comme non humain, le droit de vivre et de s'épanouir.

Selon EELV, la condition animale doit être abordée systématiquement dans toute politique, du niveau local au niveau national, du niveau régional au niveau européen.

Les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer dans l'abandon d'un modèle qui exploite les animaux ou nie leurs intérêts. Grâce à leurs compétences économiques, sur l'agriculture, pour l'éducation et la formation, dans la protection de l'environnement ou en faveur des solidarités. Les régions et départements peuvent mettre en oeuvre de nombreuses actions pour améliorer la condition des animaux sur leur territoire.

# SOMMAIRE

- 1. Pour une action transversale et une exemplarité de la collectivité pour la cause animale**
- 2. Pour des territoires de cohabitation avec les animaux sauvages**
- 3. Pour faire de l'économie, l'emploi, la formation et l'apprentissage un levier dans l'amélioration de la condition animale**
- 4. Pour une agriculture, un élevage, une pêche & une alimentation plus respectueuses des animaux**
- 5. Pour des politiques de solidarité, d'inclusion et de santé qui tiennent compte des animaux de compagnie**
- 6. Pour une jeunesse sensibilisée à la question animale par l'éducation, dans l'enseignement supérieur et la recherche**
- 7. Pour des loisirs qui respectent les animaux : sport, spectacles, tourisme**
- 8. 12 mesures essentielles**

# 1

## POUR UNE ACTION TRANSVERSALE ET UNE EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ POUR LA CAUSE ANIMALE

*Une approche holistique de la question animale est nécessaire pour que l'intérêt des animaux soit systématiquement pris en compte dans les décisions publiques.*

### **1** ATTRIBUER UNE DÉLÉGATION « CONDITION ANIMALE » À UNE CONSEILLÈRE OU UN CONSEILLER DÉPARTEMENTAL·E OU RÉGIONAL·E

Idéalement, la délégation doit être attribuée à un ou une vice-présidente. Il n'existe pour l'instant pas de politique dédiée à la protection et au bien-être des animaux dans les départements et les régions.

La création d'une délégation à la condition animale permet de garantir une prise en compte systémique et systématique du respect des animaux dans les différentes politiques menées par la région et/ou le département. Dotée d'un budget et d'une équipe dédiée, cette délégation impulse des projets bénéfiques aux animaux et veille à mettre fin à toute pratique cruelle.

### **2** FAIRE DE LA CONDITION ANIMALE UNE « GRANDE CAUSE DÉPARTEMENTALE/RÉGIONALE »

Se mobiliser pour une « grande cause » permet de mettre en lumière une cause qui n'est pas assez prise en considération par la puissance publique.

### **3 RÉALISER UN AUDIT DE LA CONDITION ANIMALE SUR LE TERRITOIRE**

En lien avec les compétences de la région ou du département, cet audit permet en tout début de mandat de faire l'état des lieux des besoins et urgences, pour réaliser un plan d'action détaillé sur la durée du mandat.

### **4 FAIRE RESPECTER LE DROIT DES ANIMAUX**

La vigilance face aux maltraitements sur le territoire peut être exercée par l'ensemble des élus et élus pour demander aux échelons concernés d'agir. La région ou le département peuvent user de leur pouvoir d'influence pour dénoncer toutes les atteintes à l'animal, même quand ça ne relève pas de leur compétence directe.

### **5 AJOUTER UNE CLAUSE « RESPECT ANIMAL » DANS LES MARCHÉS PUBLICS, CONCESSIONS ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES**

Tout comme le respect de l'environnement, le respect des animaux devrait être une condition à tout financement public. Cette clause peut prendre la forme de construction de bâtiments avec des aménagements prévus pour les animaux du bâti (oiseaux, mammifères et insectes), l'option quotidienne de repas végétariens dans les cantines scolaires et autres cantines publiques, une commande publique « 100 % produits non testés sur les animaux », etc.

### **6 CRÉER UN PRIX, UNE MÉDAILLE HONORIFIQUE DE « BIENFAITEUR OU BIENFAITRICE DU VIVANT ET DES ANIMAUX »**

Ce prix pourrait être remis à toute personne, association, entreprise ou commerce qui œuvre de façon exemplaire pour la cause animale : installation de nichoirs, sauvetages, actions de stérilisation de chats...

### **7 CRÉER UNE BRIGADE DE PROTECTION ANIMALE**

Les policiers peuvent également être formés à des éléments de droit animalier et au lien entre les actes de cruauté exercés sur les animaux et les violences intra-familiales.

### **8 VOTER UN VŒU POUR DEMANDER LA STÉRILISATION OBLIGATOIRE DES CHATS**

Ce vœu symbolique participe au plaidoyer national et encourage les mairies à agir en conséquence, puisque cela relève de leurs compétences. Le vœu devrait également encourager l'État à accompagner les communes.

### **9 SOUTENIR LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DES ANIMAUX**

Les associations de protection animale jouent un rôle fondamental pour réduire la souffrance animale et ont besoin de soutien pour mener à bien leurs missions. Ce soutien peut provenir de subventions, mise à disposition de locaux, prises de paroles en soutien lorsqu'elles sont mises en cause par des lobbies, etc.

### **10 VÉGÉTALISER LARGEMENT LES REPAS OFFICIELS DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT ET AU MINIMUM PRIVILÉGIER DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE (VIANDE, POISSON, PRODUITS LAITIERS, ŒUFS) ISSUES D'ÉLEVAGES NON INTENSIFS, RESPECTUEUX DU BIEN-ÊTRE ANIMAL**

Les élu-e-s doivent être la vitrine d'une transition alimentaire durable et moins génératrice de souffrance animale. La réduction des productions carnées, les repas bio et les circuits de production végétale locale ne doivent pas être appliqués seulement dans les cantines scolaires. Des villes

comme Strasbourg ou Amsterdam ont déjà mis en place ces repas végétariens.

## **11 CRÉER UNE ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DE LA CONDITION ANIMALE OU D'AUTRES DISPOSITIFS DE CONCERTATION ET CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

Cette assemblée intégrerait les parties prenantes (associations, professionnel-le-s, expert-e-s scientifiques, acteurs institutionnels, syndicats, citoyen-ne-s...) pour travailler collectivement et permettre l'émergence de propositions ou le suivi des problématiques locales ainsi qu'une amélioration de l'acceptabilité de certaines politiques.

## **12 INTÉGRER LA CAUSE ANIMALE DANS LES BUDGETS PARTICIPATIFS**

Une partie du budget participatif pourrait être destinée à des projets proposés et choisis par les habitant-e-s pour améliorer la situation des animaux et la préservation de leurs milieux de vie (parcs canins, refuge pour animaux blessés, etc.).

## **13 CRÉER UN MONUMENT EN HOMMAGE AUX ANIMAUX DE GUERRE**

Plus de 11 millions d'animaux ont été réquisitionnés pendant la seule Première Guerre mondiale. Si les guerres du 20e siècle ont été effroyables pour les hommes et les femmes, elles l'ont aussi été pour les animaux. Sans abaisser les souffrances des premiers, un monument commémoratif pour les animaux entend reconnaître le lourd tribut que les animaux ont payé et rendre hommage aux liens d'affection et de solidarité entre animaux et humains. Si ce sont surtout les communes qui peuvent agir, les régions

et départements peuvent le leur suggérer et le proposer aux services départementaux chargés de l'organisation des anciens combattants



# 2

## POUR DES TERRITOIRES DE COHABITATION AVEC LES ANIMAUX SAUVAGES

*Penser la cause animale amène à reconnaître les animaux dans leur individualité mais aussi comme composante d'un écosystème. Notre vision est celle d'une cohabitation pacifique avec tous les animaux. Notre existence dépend des relations que nous entretenons avec les (autres) vivants dans toute leur diversité.*

### **14** CRÉER DES ESPACES NATURELS SANS CHASSE ET SANS PÊCHE

Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS). Le département, en tant que propriétaire, décide d'autoriser ou non la pratique de la chasse sur ses terrains. La région peut également créer des Parcs Naturels Régionaux et des Réserves Naturelles régionales dans lesquels la chasse et la pêche peuvent être réglementées.

### **15** FAVORISER UNE RECONNEXION DES CITOYENNES ET CITOYENS À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ANIMAUX PAR L'ÉDUCATION, L'IMMERSION ET L'EXPÉRIENCE DE LA NATURE

Bousculer notre rapport à la nature est la clé d'une forme de symbiose avec la biodiversité, les paysages et les animaux. Une stratégie régionale d'écocitoyenneté tout au long de la vie visant l'engagement des habitant·es dans des actions concrètes et des dynamiques collectives en faveur de la biodiversité et d'un autre rapport aux animaux pourrait être impulsée : espaces Actions Nature, sciences participatives, séjours nature immersifs, éducation à l'environnement et à l'empathie avec les animaux, etc.

### **16** FACE AU RETOUR PROGRESSIF DU LOUP DANS TOUS LES TERRITOIRES, PRÉPARER UNE COHABITATION RÉFLÉCHIE AVEC L'ENSEMBLE DES HABITANT·ES



Des rencontres peuvent être organisées entre les services de l'État, les éleveurs, les chasseurs, les associations de protection de la nature, les spécialistes du loup et la population afin de permettre un dialogue apaisé et constructif et de favoriser la cohabitation pacifique avec le loup et les autres grands prédateurs. Les régions peuvent également soutenir financièrement les éleveurs que ce soit par des aménagements spécifiques, l'utilisation de chiens de protection ou la création d'emplois d'aide-berger.

## **17 FAIRE DES VŒUX POUR METTRE FIN AU CLASSEMENT D'ESPÈCES CLASSÉES COMME « SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS » SUR LE TERRITOIRE**

Renard, belette, pie bavarde, geai des chênes etc. sont autant d'animaux pouvant être « détruits », selon certaines périodes et modalités définies par arrêté. Pour la régulation de ces espèces, hors période de chasse ou sur des territoires non chassés et non chassables, le préfet a tous pouvoirs. On parle alors de « destructions administratives ». Le dialogue avec la préfecture peut permettre des évolutions.

## **18 POUR PRÉVENIR LES CONFLITS D'USAGES LIÉS À LA NATURE, METTRE EN PLACE (OU SOUTENIR LA MISE EN PLACE) DES ÉTATS GÉNÉRAUX LOCAUX DES USAGES DE LA NATURE**

Afin de prévenir les conflits d'usages liés à la nature (loisirs, élevage, chasse etc.), un espace de dialogue et de concertation pourrait inclure les différents acteurs d'un territoire (un ou plusieurs département-s, selon leurs spécificités) :

- acteurs économiques de la ruralité (agriculture, forêt, pastoralisme, etc.),
- représentant-e-s des activités de loisirs

(randonnées pédestres et cyclistes, promeneurs, cavalière-ers, naturalistes, chasseurs, etc.),

- acteurs de la protection des espaces naturels (collectivités, conservatoire du littoral ou des espaces naturels, associations de protection de la biodiversité, de protection du paysage, etc.),
- scientifiques (chercheurs et chercheuses si possible locaux) professionnels ou amateurs.

Ces « états généraux » pourraient aboutir à des décisions entre acteurs de type charte ou engagement moral, voire à des décisions politiques sur certains aspects qui relèvent des compétences de la région ou du département.

*Plus de 8 Français sur 10 (82 %) souhaitent à minima que le dimanche devienne un jour non chassé. Un souhait en augmentation de 28 points en dix ans (54 %) (sondage IFOP, Fondation 30 millions d'amis, 2021).*

## **19 ASSURER UNE REPRÉSENTATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION ANIMALE ET DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES DIFFÉRENTES INSTANCES COMME LE CESER**

## **20 NE PAS SOUTENIR LES ASSOCIATIONS, FÉDÉRATIONS DE CHASSE OU DE PÊCHE OU LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LIÉS À LA CHASSE VIA DES SUBVENTIONS OU AIDES INDIRECTES SAUF POUR L'ENTRETIEN DES MILIEUX LORSQU'IL N'Y A PAS D'AUTRE ASSOCIATION**

Pour les missions de biodiversité, l'aide financière sera donnée prioritairement aux associations protectrices de la biodiversité. Une aide financière pourra être exceptionnellement accordée aux pêcheurs et chasseurs pour l'entretien des milieux si aucune autre organisation ne peut y participer. Ces conditions s'appliquent également pour les subventions accordées par les agences régionales de biodiversité (ARB).

## **21 CRÉER OU AIDER FINANCIÈREMENT LES REFUGES POUR ACCUEILLIR ET SOIGNER LA FAUNE SAUVAGE EN VUE DE LA RÉINTRODUCTION DANS LE MILIEU NATUREL**

Le plus souvent associatifs ces refuges, centres de soins et sanctuaires accueillent, soignent et protègent la faune sauvage. Le soutien à ces structures doit être acté dans les schémas régionaux pour la biodiversité (SRB).

## **22 LANCER LE RÉ-ENSAUVAGEMENT DE LA RÉGION DE FAÇON CONCERTÉE AVEC TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR PERMETTRE LE RETOUR DES ESPÈCES ADÉQUATES**

Nous pourrions renforcer les écosystèmes et développer l'écotourisme en retrouvant les ours, lynx, grands ongulés, vautours et autres rapaces, poissons innombrables dans les rivières. Les bienfaits des écosystèmes plus complets sont nombreux : bien-être et équilibre psychique (diminution des dépenses de santé), production d'eau potable, stockage du carbone atmosphérique, lutte contre les espèces invasives, production de biomasse marine, diminution des impacts du loup sur les élevages, emplois non délocalisables...

## **23 DÉVELOPPER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES EN SOUTENANT FINANCIÈREMENT DES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES ANIMAUX SUR LES AXES ROUTIERS AVEC TRAVERSÉE D'ANIMAUX (RALENTISSEURS, RADARS ANTICOLLISION, PASSAGES DÉDIÉS, DISPOSITIFS D'ALERTE EN CAS D'ACCIDENT, ÉCO-PONTS ETC.)**

Les routes qui sillonnent et fragmentent les habitats des animaux sont responsables de la mort d'innombrables animaux (oiseaux, mammifères, batraciens, reptiles, etc.).

## **24 VISER ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS**

La politique de zéro artificialisation nette doit être mise en œuvre concrètement et immédiatement afin d'arrêter la destruction des écosystèmes et des habitats de nombreux animaux.

## **25 CRÉER DES TRAMES ÉCOLOGIQUES RESPECTANT LES DÉPLACEMENTS DES ANIMAUX**

Afin de favoriser la migration et autres déplacements des animaux sauvages, plusieurs mesures peuvent être mises en place comme des installations anti-électrocution et anti-collision sur les corridors écologiques, écoducs, remontées de poissons... Cette disposition s'applique aux infrastructures ferroviaires sur les voies TER (via SNCF Réseau) et routières (via le CPER) pour les régions, mais elle peut aussi s'appliquer aux départements pour les routes départementales.

## **26 ÉTUDIER L'IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LA FAUNE SAUVAGE (OISEAUX ET CHAUVES-SOURIS NOTAMMENT) AVANT TOUT PROJET**

Si le projet est réalisé, s'assurer de la mesure d'impact réel pour confirmer ou corriger les études et proposer des mesures d'atténuation de l'impact.



# 3

## POUR FAIRE DE L'ÉCONOMIE, L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'APPRENTISSAGE UN LEVIER DANS L'AMÉLIORATION DE LA CONDITION ANIMALE

**Agir pour les animaux c'est également soutenir un nouveau modèle économique sans souffrance animale que ce soit par le conditionnement des aides, le soutien aux alternatives ou encore le développement d'une nouvelle filière d'emplois autour du bien-être et de la protection animale.**

### **27** **CONDITIONNER LES SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS AU RESPECT DES ANIMAUX**

L'obtention de subventions publiques devrait être conditionnée au respect des animaux. Les aides directes et indirectes doivent exiger des garanties d'absence de cruauté envers les animaux. L'élevage intensif (entendu comme un modèle où les animaux se retrouvent dans des cages ou des bâtiments en densité très élevée, sans accès au plein air ou aux pâturages et qui subissent des mutilations) ne sera pas financé par les régions ou les départements. L'élevage pour le foie gras, la fourrure, les spectacles avec des animaux sauvages, la corrida, l'élevage des animaux pour la chasse, ou encore l'expérimentation animale seront également concernés.

À l'inverse, les régions doivent accompagner les entreprises dans leur transition économique vers une activité plus respectueuse du vivant (en établissant un plan de formation spécifique).

*85% des Français-es sont favorables à l'interdiction de l'élevage intensif (sondage IFOP et Fondation 30 Millions d'amis, 2021).*

*77% des Français-es sont favorables à l'interdiction d'élever des animaux dans le seul but de commercialiser leur fourrure (sondage IFOP et Fondation Brigitte Bardot, 2020).*

*90% des Français-es sont favorables à l'interdiction du commerce de la fourrure (sondage IFOP et Fondation 30 Millions d'amis, 2021).*

## **28 DÉVELOPPER DES SUBVENTIONS INCITATIVES POUR LES SPECTACLES DE CIRQUE ET AUTRES « DIVERTISSEMENTS » SANS ANIMAUX**

Les écologistes s'opposent à ces «divertissements» contribuant à la souffrance animale et qui privent les animaux de liberté et de dignité. La région et le département peuvent combattre la présence de ces activités en cessant tout soutien et en favorisant le développement de spectacles alternatifs.

## **29 RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE LIÉES AU BIEN-ÊTRE ANIMAL, À LA MÉDIATION ET À LA PROTECTION ANIMALE**

## **30 UTILISER LA PROTECTION ANIMALE ET LA SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE COMME LEVIER D'INSERTION**

La région et le département peuvent faire de la cause animale et de la sauvegarde de la biodiversité un levier d'insertion et d'emplois. Ils peuvent également encourager le développement de formations liées au respect animal (droit, éthologie etc.), en plus de l'intégration de ces notions dans les programmes des formations professionnelles liées (élevage, pêche...).

## **31 ASSURER UN SOUTIEN ÉCONOMIQUE AUX ENTREPRISES ÉTHIQUES CONCERNANT LES ANIMAUX**

Que ce soit dans la mode, l'alimentation végétale ou la cosmétique, des initiatives entrepreneuriales émergent pour créer des alternatives sans souffrance animale. Soutenir financièrement le développement de filières éthiques vis-à-vis des animaux permettrait à ces initiatives de se démultiplier. A noter qu'elles s'inscrivent majoritairement dans des démarches environnementales comme par exemple le

développement de textiles végétaux ou biologiques, la création de chaussures en matières végétales recyclées, etc.

## **32 METTRE EN PLACE UNE CHARTE DE BONNES PRATIQUES DES ÉLEVEURS D'ANIMAUX DE COMPAGNIE PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE**

Dans le cadre d'un projet territorial, un groupe de travail entre les éleveurs et éleveuses d'animaux de compagnie du territoire peut être organisé afin d'engager des démarches volontaires d'amélioration des conditions d'élevage des animaux. Une charte de bonnes pratiques pourrait être rédigée et servir de modèle pour d'autres territoires (conditions d'élevage, etc.), en attendant une certification nationale.

## **33 PRENDRE UN RÔLE DE LEADER SUR LA DÉMOCRATISATION DU VEGGIE (VÉGÉTARIEN OU VEGAN) DANS LA RESTAURATION PRIVÉE EN ENCOURAGEANT DES TEMPS D'ÉCHANGES ET DE RENCONTRES ENTRE LES RESTAURATEURS ET PAR LA COMMUNICATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC**

# 4

## POUR UNE AGRICULTURE, UN ÉLEVAGE, UNE PÊCHE & UNE ALIMENTATION PLUS RESPECTUEUSES DES ANIMAUX

*L'urgence climatique et environnementale impose d'engager une transition alimentaire vers une consommation majoritairement végétale, durable, saine, respectueuse de l'environnement, des animaux et des humains. En effet, la consommation de protéines animales a un impact majeur sur les écosystèmes, l'utilisation des terres agricoles, la déforestation, la pollution des eaux et les émissions de gaz à effet de serre.*

*Ainsi, si le végétarisme est un choix personnel, offrir les conditions permettant une consommation non quotidienne de produits issus de l'élevage et de la pêche est un choix de société responsable. Ce choix passe notamment par le soutien à la production de protéines végétales et par le développement d'une offre végétarienne équilibrée et savoureuse, particulièrement auprès des enfants via la restauration scolaire.*

*Les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux doivent respecter leurs besoins fondamentaux en espace, alimentation, habitat, vie sociale, santé et garantir une absence de souffrance et de stress.*

**34** **DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE, NE PLUS SERVIR DE PRODUITS ANIMAUX ISSUS DE L'ÉLEVAGE INTENSIF OU D'ÉLEVAGES QUI PRATIQUENT DES MÉTHODES DOULOUREUSES SUR LES ANIMAUX VIA UN CAHIER DES CHARGES EXIGEANT**

Dans les contrats alimentaires de la commande publique favoriser le bio et inscrire un critère de bien-être animal pour refuser les produits animaux provenant d'élevages qui pratiquent caudectomie, débecquage, castration à vif, gavage... Des critères peuvent également être appliqués pour les animaux marins, comme l'absence de chalutage en eaux profondes, etc.

### **35 PROPOSER AU MOINS DEUX REPAS VÉGÉTARIENS PAR SEMAINE, DONT UN VÉGÉTALIEN, AINSI QU'UNE ALTERNATIVE VÉGÉTARIENNE QUOTIDIENNE DANS LES CANTINES PUBLIQUES (COLLÈGES, LYCÉES, EHPAD, MAISONS DE RETRAITE ET ADMINISTRATIONS)**

Engager avec les acteurs de la restauration collective un travail sur la réduction des protéines animales et une substitution équilibrée par des protéines végétales. Pour les collèges et les lycées, proposer des kits de formations sur les bienfaits écologiques et sanitaires de la diminution de la consommation de produits animaux. Enfin, proposer une alternative végétale pour les goûters des enfants (boissons végétales, fruits etc.).

### **36 PROMOUVOIR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS ANIMAUX ET LA PRODUCTION DE PROTÉINES VÉGÉTALES DANS LES DIFFÉRENTS PLANS ET SCHÉMAS AGRICOLES RÉGIONAUX ET LES POLITIQUES DES PORTS DE PÊCHE**

Mettre en oeuvre un plan régional de développement de l'agriculture biologique, un plan régional de l'agriculture durable et une politique des ports de pêche exigeants sur le bien-être animal, tout en promouvant la réduction de la consommation de produits animaux et l'augmentation des protéines végétales pour la consommation humaine dans les différents plans et schémas agricoles régionaux. Outre les schémas, mettre en place des campagnes de sensibilisation des habitant·es à l'importance de l'alimentation végétale. Le scénario TYFA (*Ten years for agroecology*) réduit ainsi la production animale de 45% d'ici 2050.

### **37 CONDITIONNER LES FONDS FEDER, FEADER ET LES PDR À DES CRITÈRES ÉLEVÉS DE RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL. PROPOSER,**

### **VIA DES CONTRATS DE TRANSITION, DES SUBVENTIONS ET UNE AIDE TECHNIQUE OU MATÉRIELLE AUX ÉLEVEURS QUI NE RESPECTENT PAS ENCORE CES CRITÈRES MAIS QUI EN ONT LE PROJET**

Plus globalement promouvoir le développement d'une agriculture respectueuse du vivant et des animaux via les fonds européens et l'accès au foncier notamment. À travers le SRADDET, la région favorise ou conditionne l'accès au foncier à des pratiques agricoles compatibles avec le double objectif de résilience alimentaire et d'amélioration de la condition animale : agro-écologie, critères de bien-traitance animale, filières végétales, diversification des cultures, introduction de légumineuses dans les rotations.

*82% des Français-es sont favorables à l'interdiction, en France, de l'élevage en cages dans un délai de 5 ans ; 91% favorables à rendre obligatoire un accès extérieur, pour tous les animaux d'élevage, dans un délai de 10 ans ; 86% favorables à ce qu'en France on rende obligatoire (sans exception pour l'abattage halal ou casher) l'étourdissement des animaux avant leur abattage (sondage IFOP, Fondation Brigitte Bardot, 2020).*

### **38 NE PAS SOUTENIR OU PROMOUVOIR LA FILIÈRE FOIE GRAS**

Cela concerne l'absence de toute subvention ou aide directe ou indirecte à la filière foie gras (sélection génétique et reproduction, couvoir, élevage avant et pendant la période de gavage), mais aussi l'absence de promotion et d'achat de produits issus de cette filière (notamment aucune campagne publicitaire ou prise de position soutenant cette filière, aucune commande de foie gras pour les réceptions, cérémonies, banquets, cocktails, cadeaux de la région ou du département).

## **39** CONDITIONNER LES FONDS FEDER, FEADER ET LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉGIONAUX (PDRR) À UNE PROTECTION DES CULTURES AU PASSAGE DU GRAND GIBIER

Par exemple, plutôt que l'agrainage et la régulation par la chasse, une solution pour protéger les cultures peut être de concevoir différemment nos paysages agricoles. Ainsi, réduire la surface des parcelles de maïs permettrait de les protéger plus facilement des dégâts des sangliers.

## **40** LANCER DES APPELS À PROJETS RÉGIONAUX SUBVENTIONNÉS POUR DES ENTREPRISES QUI INNOVENT POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Encourager le développement de démarches innovantes respectueuses des animaux comme les œufs sans broyage des poussins et lait ou œufs sans réforme des femelles...

## **41** CRÉER UN LABEL OU UNE CHARTE RÉGIONALE/DÉPARTEMENTALE POUR UN ÉLEVAGE PROPOSANT DES AVANCÉES EXTRA-LÉGALES EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Mettre en place une subvention incitative pour l'application de cette charte, créer un label pour les établissements respectant ces normes et créer une agence régionale de veille au bien-être animal, intégrant toutes les parties prenantes (associations, professionnels, acteurs institutionnels, syndicats, etc.). En l'absence d'avancée nationale sur le sujet, ce label ou « mention valorisante » aurait un cahier des charges précis, facilitant les critères en restauration collective publique et privée mais aussi auprès des consommateurs.

## **42** LIMITER LE TRANSPORT DES ANIMAUX VIVANTS ET L'AMÉLIORER

Soutenir un meilleur maillage des abattoirs au niveau régional pour réduire les temps de transport, favoriser la formation des gendarmes à la réglementation sur les transports d'animaux, viser la suppression des aides aux entreprises d'exportation d'animaux vers les pays tiers.

*81% des Français-es sont favorables à l'abattage des animaux sur leur lieu d'élevage (sondage IFOP et Fondation 30 Millions d'amis, 2021).*

## **43** POUR LES ABATTOIRS DÉPARTEMENTAUX, VEILLER À CE QUE LES EMPLOYÉ-E-S REÇOIVENT UNE FORMATION SUR LES FONDAMENTAUX DU COMPORTEMENT ET DE LA MANIPULATION DES ANIMAUX EN ABATTOIR AFIN D'EN DIMINUER LA SOUFFRANCE

Refuser la pratique de l'abattage sans étourdissement et faciliter la mise en place d'initiatives d'abattage rituel avec étourdissement préalable. Réfléchir à la mise en place de la vidéosurveillance du processus d'abattage et exiger qu'un organisme indépendant comme une ONG de protection animale le visite régulièrement. Enfin, initier un comité de liaison entre les différentes parties prenantes (élu.e.s, direction et employé-e-s de l'abattoir, éleveurs, ONG de protection animale...), toutes réunies dans le but d'améliorer les conditions de mise à mort des animaux.

*84% des Français-es estiment que la pratique consistant à abattre des animaux en pleine conscience est inacceptable quelles que soient les circonstances (sondage IFOP et Fondation 30 Millions d'amis, 2021).*





# 5

## POUR DES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ, D'INCLUSION ET DE SANTÉ QUI TIENNENT COMPTE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

*Les animaux de compagnie partagent notre quotidien et nous sommes responsables d'eux. Quand nous sommes amenés à quitter notre domicile pour des raisons de santé ou d'inaptitude à vivre seul, nous sommes pourtant obligés de nous séparer d'eux, créant souffrances et parfois mise en danger de l'animal. De plus, empêcher l'accès aux animaux dans des structures de santé et d'accueil aux personnes sans domicile est un frein à l'accompagnement et au soin.*

**44 ENCOURAGER LES STRUCTURES ACCOMPAGNANT LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP À ACCUEILLIR DES ANIMAUX DE COMPAGNIE, NOTAMMENT VIA LA NÉGOCIATION DES CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)**

Une solution pourra être envisagée si le ou la résident·e n'est pas assez autonome pour s'occuper de l'animal. Des moyens humains pourraient être alloués pour s'occuper des animaux et des partenariats pourraient être créés avec des associations (notamment en cas de disparition de la personne).

**45 SOUTENIR DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DE MÉDIATION ANIMALE DANS LES MAISONS DE RETRAITE, CENTRES POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE, COGNITIF ET/OU PHYSIQUE OU EN HOSPITALISATION DE LONGUE DURÉE**

Ces programmes pourraient être réalisés par des prestataires extérieurs mais aussi via l'adoption d'animaux « mascottes » adoptés dans des refuges. Une attention particulière sera portée dans le CEPOM pour garantir qu'une personne soit responsable et capable de soigner l'animal.

## **46 SOUTENIR ET INITIER DES SOLUTIONS D'ACCUEIL DES PERSONNES SANS DOMICILE FIXE ET DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE AVEC LEURS ANIMAUX**

Pour les personnes en situation de rue, la présence d'un chien est à la fois sécurisante physiquement et est parfois le seul lien affectif durable. Établir un accueil avec animal permet de convaincre certaines personnes réticentes de s'abriter et d'établir un suivi vétérinaire pour l'animal (capital pour le suivi et la prévention d'épidémies de maladies comme la parvovirose). Ce suivi permettra aussi d'endiguer les dérives exploitant les chiots ou chatons sans pénaliser la majorité de personnes en situation de rue entretenant un lien sincère avec leur animal.

Pour les adultes ou enfants victimes de violence, l'animal de compagnie qui ne peut être emmené peut devenir un point d'attache qui retarde le départ. En outre, le conjoint ou parent violent peut se servir de menaces sur l'animal de compagnie pour exercer un chantage sur la personne violentée qui souhaite se mettre à l'abri.

Par exemple, à Marseille, la coopération du Département des Bouches du Rhône, de la Croix Rouge et de la SPA a permis la création d'un centre d'urgence qui accueille les personnes SDF avec leurs animaux (chiens et chats), où un vétérinaire se rend chaque jour (vérification de l'état de santé des animaux, mise à jour des vaccins, prévention et signalement d'éventuelles maltraitances).

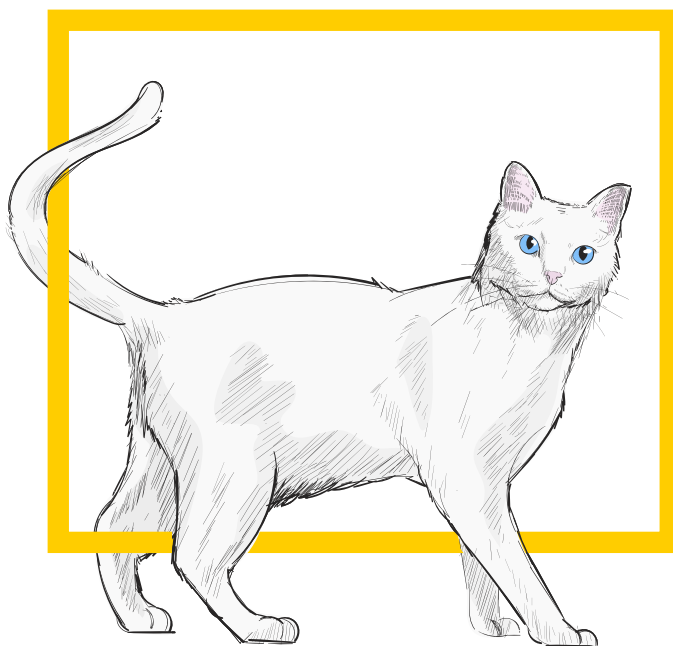
## **47 CRÉER DES PARTENARIATS AVEC DES ASSOCIATIONS POUR QUE L'ANIMAL SOIT PLACÉ DANS UN REFUGE OU UNE FAMILLE D'ACCUEIL LE TEMPS DE L'HÉBERGEMENT DE LA PERSONNE**

Peu de solutions accessibles existent pour faire garder son animal en cas de situations exceptionnelles comme une hospitalisation. Des solutions d'accueil

peuvent être initiées par les collectivités comme c'est le cas à Brest avec la Halte Canine Brestoïse.

## **48 INCLURE LE SOIN ET L'ENTRETIEN AUX ANIMAUX DANS LES DÉMARCHES DE SOLIDARITÉ**

Les personnes précaires (sans emploi, en situation de handicap, travailleurs pauvres, sans abri...) doivent pouvoir fournir à leur animal de compagnie une alimentation et des soins nécessaires à leur bonne santé. Il n'est pas rare que les propriétaires d'animaux domestiques se privent eux-mêmes pour le bien de leur compagnon. Il appartient aux collectivités d'alléger cette charge en proposant par exemple des chèques ou bons de soins vétérinaires attribués aux personnes en situation de précarité ou en soutenant des associations intervenant auprès des personnes isolées ou marginalisées, comme l'association Gamelles Pleines à Paris.



# 6

## POUR UNE JEUNESSE SENSIBILISÉE À LA QUESTION ANIMALE DANS SON ÉDUCATION, DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

*Il est fondamental d'éduquer dès l'enfance puis l'adolescence au respect des animaux et de développer leur sensibilité via l'enseignement de l'empathie, de l'éthologie et de l'éthique animale. Outre les bienfaits pour les animaux d'une telle éducation, les études ont également démontré que la violence envers les animaux était un signal d'alerte vis-à-vis de la violence entre les humains (intrafamiliales et extra-familiales). Amener enfants et adultes à réfléchir sur notre rapport aux animaux permet ainsi de réduire la violence envers les plus vulnérables, enfants, femmes ou hommes.*

### **49 REFUSER TOUT SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS DE RECHERCHE FAISANT APPEL À L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE, QUELLE QUE SOIT LA FINALITÉ DE LA RECHERCHE ET SOUTENIR LES PROJETS EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE ANIMAL**

La région ne peut qu'appliquer la législation nationale sur l'expérimentation animale qui est elle-même une transposition d'une directive européenne. Cependant elle a des possibilités d'agir pour favoriser la transition vers une recherche sans animaux, à la fois en limitant l'installation ou le développement d'élevages ou d'animaleries destinées à fournir des animaux aux laboratoires sur le territoire régional et en soutenant la recherche sur les méthodes alternatives.

*Dès lors qu'il est démontré que des méthodes substitutives existent, 89 % (+3 pts vs 2019) des Français sont favorables à l'interdiction de toute expérimentation animale (sondage IFOP, Fondation 30 millions d'amis, 2021).*

*70% des Français-es sont favorables à un engagement des pouvoirs publics à financer le développement de méthodes substitutives à l'expérimentation animale et 73% favorables à l'interdiction du recours à l'expérimentation animale dans un délai de 10 ans (Sondage IFOP, Fondation Brigitte Bardot, 2020).*

## **50 ORGANISER DIVERSES ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES VISANT À DÉVELOPPER LA SENSIBILITÉ ET UNE RÉFLEXION MORALE SUR NOS COMPORTEMENTS VIS-À-VIS DES ANIMAUX ET DE LA NATURE**

Plusieurs activités peuvent être organisées à destination d'un public particulier de jeunes ou d'adultes ou un public intergénérationnel afin de créer des temps d'échanges sur la sensibilité animale : expositions artistiques et scientifiques, spectacles sur des thématiques en lien avec la sensibilité des animaux, rencontres avec des associations travaillant sur le sujet de l'empathie et du respect animal, ateliers « philo »...

## **51 DANS LES COLLÈGES, LYCÉES ET CFA, METTRE EN PLACE DES ANIMATIONS ÉDUCATIVES À LA SENSIBILITÉ ANIMALE ET À L'ÉTHOLOGIE, NOTAMMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, LYCÉES PROFESSIONNELS MARITIMES ET LES FORMATIONS HÔTELIÈRES ET DES SERVICES À LA PERSONNE**

Outre les bénéfices directs pour les animaux concernés par les formations professionnelles citées (élevages, pêche, restauration, animaux utilisés pour tester les produits d'entretien...), les dispositifs éducatifs en faveur du développement de l'empathie et du respect des animaux aident aussi à instaurer plus de bienveillance entre les personnes.

## **52 DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN CUISINE VÉGÉTALE PERMETTANT UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION**

Les régions peuvent proposer l'inscription d'une formation sur la cuisine végétarienne et végétalienne au contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle

## **53 ENRICHIR LES MÉDIATHÈQUES ET LES CDI D'OUVRAGES RELATIFS À LA QUESTION ANIMALE**

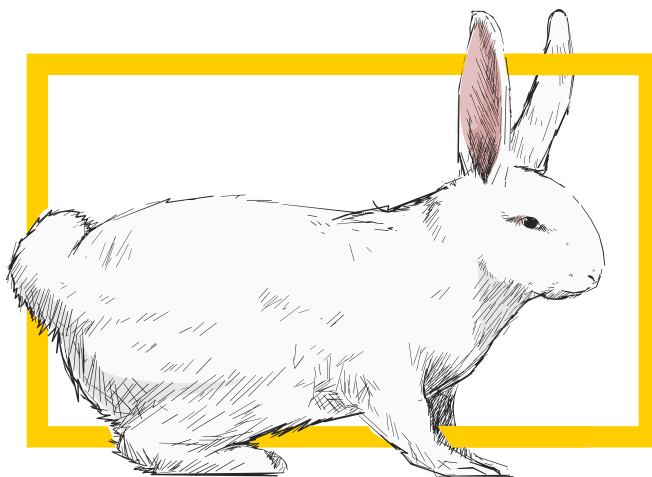
On peut y intégrer des albums jeunesse, romans, BD, journaux spécialisés, ouvrages de philosophie (éthique animale...), sciences (écologie, éthologie), ouvrages juridiques (droit animalier)...

## **54 NE PAS SOUTENIR LES INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS DES FILIÈRES VIANDE, LAIT ET ŒUFS DANS LES CLASSES AINSI QUE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES DE CHASSE AGRÉÉES (ACCA)**

## **55 INCITER LES LYCÉES À NE PAS UTILISER D'ANIMAUX DANS LES LABORATOIRES**

Les dissections ne sont plus au programme SVT des collèges et lycées mais ne sont pas interdites.

## **56 FAVORISER LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS ENTRE LES REFUGES D'ANIMAUX ET LES ÉCOLES, COLLÈGES (BÉNÉVOLES PROMENEURS DE CHIEN, SENSIBILISATION À LA RELATION À L'ANIMAL...)**



# 7

## POUR DES LOISIRS QUI RESPECTENT LES ANIMAUX : SPORT, SPECTACLES, TOURISME

**Agir contre les pratiques les plus cruelles est surtout du ressort législatif mais les collectivités locales peuvent au moins s'abstenir de les financer et promouvoir d'autres loisirs et spectacles. Sont notamment concernés les corridas, combats de coqs, delphinariums, chasses dites « traditionnelles » et chasse à courre, chasse en enclos, piégeage et déterrage, cirques avec animaux sauvages, zoos pour les espèces dont la captivité est le plus manifestement incompatible avec le respect des besoins physiologiques...**

### **57 DÉVELOPPER DES SUBVENTIONS INCITATIVES POUR LES SPECTACLES DE CIRQUE ET AUTRES DIVERTISSEMENTS SANS ANIMAUX. SUPPRIMER TOUTE AIDE AUX SPECTACLES VIVANTS UTILISANT DES ANIMAUX SAUVAGES OU PARTICULIÈREMENT CRUELS COMME LA CORRIDA OU LES COMBATS DE COQS**

Les pratiques de loisir cruelles envers les animaux sont nombreuses, certaines revendiquant leur appartenance au patrimoine culturel d'autres portant la simple étiquette de « divertissement ». Plus que jamais, les écologistes doivent s'opposer à cette culture de la contrainte, de la cruauté et de la violence qui prive les animaux de liberté et de dignité. Si elle n'a pas toujours les compétences pour légiférer sur l'arrêt de ces activités en tant que telles, les départements et régions peuvent couper toute subvention à partir du moment où les « impératifs biologiques » des animaux ne sont pas respectés. Les aides indirectes (aux ferias entourant la corrida, par exemple) doivent également s'arrêter, pour évoluer vers d'autres manifestations festives sans cruauté.

*66% des Français-es veulent l'interdiction des delphinariums (sondage IFOP et Fondation 30 Millions d'amis 2021).*

## **58** DANS LES RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS CONCERNÉS, PROPOSER UN VŒU DEMANDANT L'INTERDICTION DE LA CORRIDA À L'ÉCHELLE NATIONALE ET A MINIMA L'INTERDICTION D'Y ASSISTER POUR LES MINEURS DE MOINS DE 16 ANS

Cela concerne les départements suivants : Aude, Bouches-du-Rhône, Gard, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Orientales. Les autres départements et régions pourront également proposer ce vœu, pour participer au plaidoyer national.

*75 % des Français sont favorables à l'interdiction des corridas en France. (sondage IFOP et Fondation 30 Millions d'amis 2021) et 75 % des habitants des départements dits « taurins » sont opposés aux corridas. (IFOP, 2017)*

## **59** NE PAS SOUTENIR LES ÉCOLES TAUROMACHIQUES ET RÉAFFECTER LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PRÉSERVATION ET DE PROTECTION ANIMALE

## **60** DANS LES RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS CONCERNÉS, PROPOSER UN VŒU DEMANDANT L'INTERDICTION DES COMBATS DE COQS À L'ÉCHELLE NATIONALE ET A MINIMA L'INTERDICTION D'Y ASSISTER POUR LES MINEURS DE MOINS DE 16 ANS

Cela concerne le Nord, le Pas-de-Calais, les Antilles et la Réunion. Les autres départements et régions pourront également proposer ce vœu, pour participer au plaidoyer national.

## **61** SELON L'AVANCÉE LÉGISLATIVE SUR LE SUJET, PROPOSER UN VŒU DEMANDANT L'INTERDICTION DES CIRQUES AVEC ANIMAUX SAUVAGES À L'ÉCHELLE NATIONALE

Des animaux transportés de site en site, détenus dans des cages ou des piscines alors qu'à l'état naturel ils parcourent quotidiennement de grandes distances, traumatisés par le dressage ou suppliciés pendant des dizaines de minutes... Voilà les sombres coulisses de ces spectacles. Une loi en cours d'examen à l'hiver et printemps 2021 prévoit leur interdiction pour les cirques itinérants uniquement.

*72-73% des Français-es sont favorables à ce que les pouvoirs publics accompagnent dès à présent les professionnels du cirque vers des spectacles sans animaux sauvages (sondages IFOP et Fondation 30 Millions d'amis 2021-Fondation Brigitte Bardot, 2020).*

## **62** LUTTER CONTRE LA CHASSE À COURRE PAR LE PLAIDOYER NATIONAL (VŒU) ET L'ABSENCE DE SUBVENTIONS

*77-82% des Français-es sont contre la chasse à courre (sondage IFOP et Fondation 30 millions d'amis, 2021 - Fondation Brigitte Bardot, 2020).*

## **63** CONDITIONNER LES AIDES ACCORDÉES AUX ACTIVITÉS ÉQUESTRES AU RESPECT DES BESOINS AU RESPECT DES BESOINS BIOLOGIQUES DES CHEVAUX

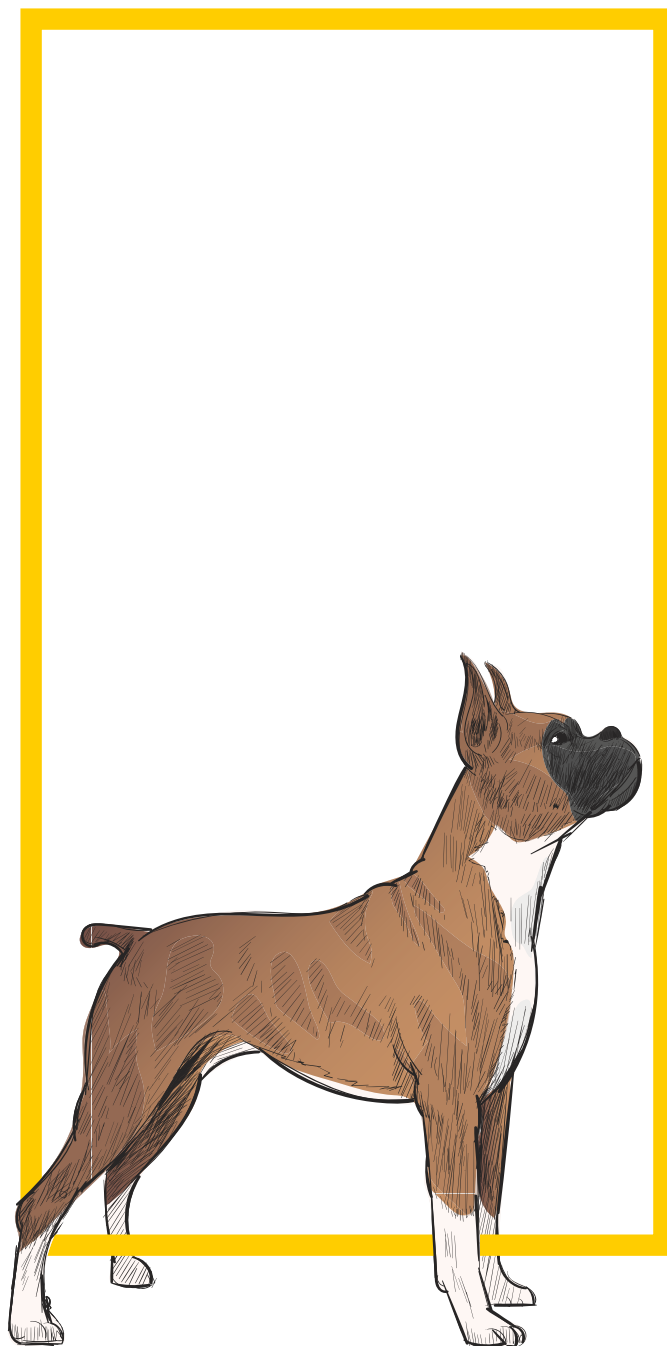
La Fédération Française d'Équitation recense plus de 700 000 licencié·e·s. De nombreuses disciplines équestres existent (attelage, CSO, dressage etc.) auxquelles s'ajoutent le loisir équestre et les courses hippiques. Les départements et les régions peuvent conditionner les aides accordées aux structures (centres équestres, élevages, fermes équestres...) et aux événements (concours, courses hippiques, trek...) à un cahier des charges sur le respect animal. Les élu·e·s peuvent également inviter les préfets à renforcer les contrôles sur le transport de chevaux, dans les centres équestres ou lors de compétitions.

## **64** PROMOUVOIR LE TOURISME « NATURE SAUVAGE » ET ÉCOTOURISME PLUTÔT QUE CELUI DÉVASTATEUR DES ÉCOSYSTÈMES EN RAPPELANT LES RÈGLES DE COHABITATION AVEC LES ANIMAUX SAUVAGES ET EN S'ASSURANT QUE TOUTES LES ACTIVITÉS NE PERTURBENT PAS LES ANIMAUX SAUVAGES ET LEURS HABITATS

Au Costa-Rica, pays modèle de l'écotourisme, 25% du territoire est protégé grâce aux nombreux parcs nationaux, réserves écologiques, nationales et privées. Les touristes financent l'entretien et la protection des parcs, tout en permettant aux locaux de vivre de l'écotourisme, et cela dans le respect des animaux (limitation du nombre de visiteurs, sentier balisé obligatoire, zones non accessibles aux humains...).

## **65** ENCOURAGER ET SOUTENIR LES PRATIQUES DE SPORTS DE NATURE ET LA SENSIBILISATION À LA COHABITATION AVEC LA FAUNE SAUVAGE

Inciter et soutenir le dialogue entre les associations de protection de la nature et les fédérations, clubs et événements sportifs et encourager la formation des encadrants à la connaissance et au respect des animaux et du vivant. Des programmes permettent de sensibiliser les sportifs à la cohabitation avec les milieux et les animaux comme par exemple « Neige sauvage » lancé par Mountain Wilderness pour sensibiliser les jeunes aux impacts des sports de neige sur la faune sauvage ou encore « Biodiv Sports » initié par la LPO et visant à diffuser sur les plateformes recensant des itinéraires en milieu naturel les informations concernant la présence de la faune sauvage sensible.





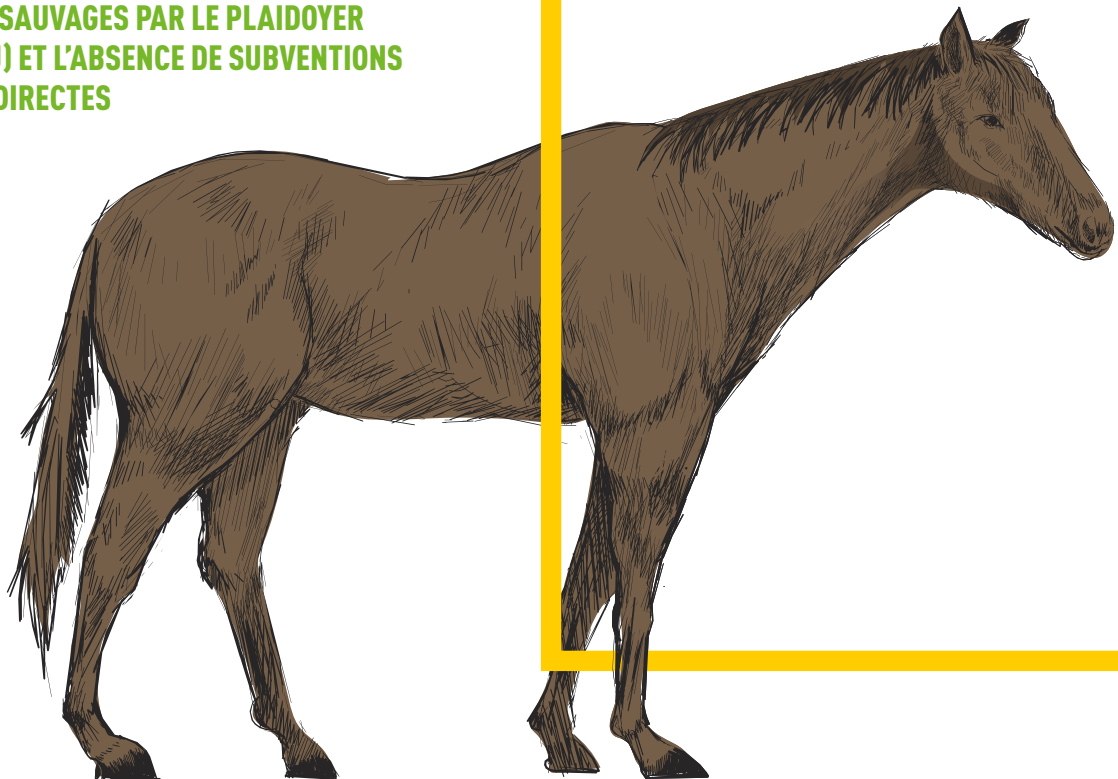


# 12 MESURES ESSENTIELLES

- 1. ATTRIBUER UNE DÉLÉGATION « CONDITION ANIMALE » À UNE CONSEILLÈRE OU UN CONSEILLER DÉPARTEMENTAL-E OU RÉGIONAL-E**
- 2. CONDITIONNER LES SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS AU RESPECT DE LA CONDITION ANIMALE ET AJOUTER UNE CLAUSE « RESPECT ANIMAL » DANS LES MARCHÉS PUBLICS, CONCESSIONS ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES**
- 3. VISER LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS ET LANCER LE RÉ-ENSAUVAGEMENT DE LA RÉGION DE FAÇON CONCERTÉE AVEC TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR PERMETTRE LE RETOUR DES ESPÈCES ADÉQUATES**
- 4. CRÉER DES ESPACES NATURELS SANS CHASSE ET SANS PÊCHE ET NE PAS SOUTENIR LES FÉDÉRATIONS DE CHASSE OU DE PÊCHE**
- 5. PROPOSER AU MOINS DEUX REPAS VÉGÉTARIENS PAR SEMAINE, DONT UN VÉGÉTALIEN, AINSI QU'UNE ALTERNATIVE VÉGÉTARIENNE QUOTIDIENNE DANS LES CANTINES PUBLIQUES (COLLÈGES, LYCÉES, EHPAD, MAISONS DE RETRAITE ET ADMINISTRATIONS)**
- 6. DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE, NE PLUS SERVIR DE PRODUITS ANIMAUX ISSUS DE L'ÉLEVAGE INTENSIF OU D'ÉLEVAGES QUI PRATIQUENT DES MÉTHODES DOULOUREUSES SUR LES ANIMAUX VIA UN CAHIER DES CHARGES EXIGEANT**
- 7. PROMOUVOIR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS ANIMAUX ET LA PRODUCTION DE PROTÉINES VÉGÉTALES DANS LES DIFFÉRENTS PLANS ET SCHÉMAS AGRICOLES RÉGIONAUX ET LES POLITIQUES DES PORTS DE PÊCHE**
- 8. CONDITIONNER LES FINANCEMENTS À L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE (FEDER, FEADER, PDR) À DES CRITÈRES ÉLEVÉS DE RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL**
- 9. INCLURE L'ACCUEIL, LE SOIN ET L'ENTRETIEN AUX ANIMAUX DANS LES DÉMARCHES DE SOLIDARITÉ : DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNANT LES PERSONNES ÂGÉES OU LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, POUR LES HOSPITALISATIONS DE LONGUE DURÉE, LES PERSONNES EN SITUATION DE RUE, LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE...**
- 10. SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES PROJETS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION VISANT À CRÉER DES ALTERNATIVES SANS SOUFFRANCE ANIMALE QUE CE SOIT DANS LA MODE, LA SANTÉ, OU L'ALIMENTATION**

**11. DANS LES COLLÈGES, LYCÉES ET CFA, METTRE EN PLACE DES ANIMATIONS ÉDUCATIVES À LA SENSIBILITÉ ANIMALE ET À L'ÉTHOLOGIE, NOTAMMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, LYCÉES PROFESSIONNELS MARITIMES ET LES FORMATIONS HÔTELIÈRES ET DES SERVICES À LA PERSONNE**

**12. LUTTER CONTRE LA CHASSE À COURRE, LA CORRIDA, LES COMBATS DE COQS ET LES CIRQUES AVEC ANIMAUX SAUVAGES PAR LE PLAIDOYER NATIONAL (VŒU) ET L'ABSENCE DE SUBVENTIONS DIRECTES ET INDIRECTES**



---

[animal.eelv.fr](http://animal.eelv.fr)  

